

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le Vendredi 09 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tours-sur-Meymont se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mr COMBRIS Denis, Maire.

**Date de convocation** : le 26 mars 2021

**Etaient présents** : Mrs COMBRIS Denis – SAÏS William – MÉNIER Laurent – RIONNET Régis — BOITHIAS Ludovic – CHOMETTE Jordan - GROISNE David - PONS Stéphane – RODARIE Stéphane – Mmes CHABRIER-PEYRET Mireille et TAILHANDIER Patricia – Mme NIVET Emmanuelle ayant donné procuration à Mr RODARIE Stéphane - Mr FROUARD Jean-Michel ayant donné procuration à Mr RIONNET Régis –Mr CROZIER Hervé ayant donné procuration à Mme CHABRIER-PEYRET Mireille

**Absent** : Mr MICOLON DE GUÉRINES Christophe, excusé

Mr le Maire déclare la séance ouverte et nomme Mr CHOMETTE Jordan, secrétaire

Mr le Maire demande s'il y a des observations sur la séance du Conseil Municipal du 26.02.2021

### **-DIVERSES DELIBERATIONS A PRENDRE POUR :**

#### **\*CREATION DE DEUX EMPLOIS CEC (CONTRAT EMPLOI COMPETENCE) ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

Mr le Maire expose à l'Assemblée les besoins de la commune en matière :

\*pour l'administratif :

- d'aide à l'accueil de la population et à ses demandes de renseignements
- d'aide à l'instruction des dossiers d'urbanisme, d'état-civil, d'élections, de location d'immeubles (appartements et salles qui appartiennent à la commune), d'aide sociale
- d'aide à la préparation, à la mise en forme, au suivi, à l'exécution des budgets (comptabilité : dépenses/recettes)
- d'aide au suivi des marchés et des subventions
- d'aide à la gestion et au suivi du personnel (paie, carrière, formation...)
- d'aide à la gestion du patrimoine communal et des services communaux (garderie école, cantine...)
- d'aide au développement des liens avec les divers partenaires (structures intercommunales et autres...)

\*pour le technique :

- d'aide à l'entretien, au nettoyage, aux opérations de première maintenance au niveau des équipements techniques, matériels de voirie et d'espaces verts
- d'aide à l'entretien et à la réparation dans les bâtiments communaux (peinture, électricité, divers travaux...)
- d'aide à l'entretien courant de la voirie, des réseaux divers, des espaces naturels, des espaces verts, du cimetière et de la station d'épuration
- d'aide au rangement du matériel

Mr le Maire précise que le CEC administratif est mis en place dans le cadre du futur remplacement suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie et le CEC technique l'est pour venir en aide à l'adjoint technique titulaire à plein temps, car le second adjoint technique titulaire qui est à 20 heures par semaine est en congé parental jusqu'aux 3 ans de son enfant (31.10.21) et a la possibilité de se mettre en disponibilité jusqu'aux 12 ans de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Mr le Maire à créer deux postes CEC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 sur une base de 26 (vingt-six) heures hebdomadaires avec une prise en charge par l'Etat conformément aux textes en vigueur
- charge Mr le Maire de faire établir et signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces contrats

#### **\*PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLUI DU PAYS DE CUNLHAT**

Mr le Maire informe l'Assemblée que par courrier adressé le 28.11.2020 à Mr le Président de la communauté de communes Ambert Livradois Forez, il a demandé une révision du PLUI du Pays de Cunlhat.

Lors de sa séance du 11.03.2021, les conseillers communautaires ont décidé, à l'unanimité, de prescrire la révision alléguée n°1 du PLUI du Pays de Cunlhat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- pense que la première mouture du PLUI ne correspond pas ou plus à la réalité
- pense qu'il serait souhaitable d'avoir, en plus d'une surface constructible fixe, une surface constructible volante qui permettrait à des jeunes et/ou moins jeunes de construire dans leurs villages sans gêner le monde agricole
- est tout à fait d'accord pour que le PLUI du Pays de Cunlhat puisse évoluer et fasse l'objet d'une révision alléguée.

Mr le Maire précise que des groupes de conseillers vont se déplacer dans les villages pour trouver des terrains et vérifier si toutes les constructions susceptibles de changer de destination sont identifiées. D'autre part, l'information passera par le biais des sites de la Commune et de la communauté de communes, des réseaux sociaux, d'articles dans la presse et dans le bulletin municipal, ainsi que par l'organisation de réunions publiques, en partenariat avec ALF qui a prévu, pour cette révision, une somme de 31.140 € à son budget

#### **\*REDEVANCE R1 DUE PAR GRDF POUR DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE**

Mr le Maire informe l'Assemblée que par mail du 19 mars 2021, GrDF a fait parvenir en Mairie les informations concernant la redevance de fonctionnement R1 due en 2021 suivant la situation au 31 décembre 2020 dans le cadre de la distribution publique de Gaz Naturel sur la Commune. Cette redevance s'élève à 731.10 € (contre 724.80 € encaissés en 2020) selon les modalités de calcul définies dans le cahier des charges avec une population retenue de 538 habitants

et une longueur des réseaux de 8.849 kilomètres. Après avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent ce montant et chargent Mr le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

### **-LIBERATION DES GARAGES COMMUNAUX (EX GARAGES POMPIERS) : MISE A LA CONNAISSANCE AUPRES DES ADMINISTRES DE CONDITIONS DE LOCATION (PRIX...)**

Les anciens garages des pompiers sont pratiquement débarrassés et il faut maintenant en fixer les conditions de location. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de louer ces 3 garages sans eau ni électricité, donc sans aucune charge : il sera demandé de résilier le compteur existant, ceci pour éviter que les locataires, qui pourraient être amenés à la faire, n'abusent de la consommation électrique (par exemple en se servant du garage comme d'un atelier)

-de fixer le prix de location mensuel de chaque garage à 50 €

-de favoriser la location aux personnes riveraines qui habitent le bourg en résidence principale et que cette location soit bien dans le but de garer un véhicule

Bien que des demandes aient déjà été déposées en mairie, il est décidé que l'information soit portée à la connaissance du maximum de personnes par le biais du bulletin municipal, du site de la commune et des réseaux sociaux.

Mr le Maire a adressé un courrier à Mr GROISNE Corentin qui habite la rue du Coudert et dont un véhicule gêne le passage du camion poubelles : il va prendre contact avec lui pour éviter que cela ne persiste.

### **-DISCUSSION SUR CONVENTION A PASSER ENTRE LES COMMUNES DE TOURS-sur-MEYMONT ET DOMAIZE POUR TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE A REALISER SUR LA COMMUNE DE DOMAIZE**

Mr le Maire a eu une demande de son collègue de DOMAIZE pour que la commune de TOURS-sur-MEYMONT mette à sa disposition son matériel (tracteur et débroussailleuse) et son agent pour réaliser les travaux de débroussaillage le long des chemins. En effet, leur épaveuse est cassée et ils ont besoin d'un dépannage sur une semaine. Il y a lieu de fixer un tarif horaire. Mr le Maire informe l'Assemblée que plusieurs conventions avaient été faites avec DOMAIZE par le passé et que le dernier tarif horaire était de 50 € (délibération du Conseil Municipal du 19.06.2014). Mr le Maire propose de rester au même tarif et précise que le carburant sera fourni par la Commune de DOMAIZE.

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

-donnent leur accord et décident que le tarif horaire soit inchangé et reste fixé à 50 €,

-autorisent Mr le Maire à établir et signer une Convention d'une semaine en ces termes avec la Commune de DOMAIZE qui devra fournir le carburant

### **-QUESTIONS DIVERSES**

-Mr BAROUIRON Pierre a informé la mairie en date du 08.04.21 qu'il quitterait le logement qu'il lui loue le 08.07.21

-Avec Mr Pascal FAYE, à qui un devis avait été demandé en novembre 2019 pour élaguer les arbres de la Commune considérés comme dangereux (Vol, Clairmatin, le Bost, le Coudert), Mr GROISNE va faire le tour afin qu'un devis réactualisé soit établi en fonction du travail qui doit être fait sur chacun des arbres et pour qu'aucun d'eux ne soit oublié.

-Par mail du 06.04.2021, Mr Eric GOLD, sénateur du puy-de-dôme, demande leur avis aux élus locaux avant le 09 avril, quant à l'organisation en juin 2021 des élections régionales et départementales car dit-il c'est eux qui sont en première ligne pour organiser au mieux les bureaux de vote.

-Par mail du 24.03.2021, Mme Josiane ASTIER, chargée de l'embellissement au Conseil Départemental du puy-de-dôme, a transmis un bulletin d'inscription à lui retourner avant le 15 avril 2021 pour inscrire la Commune à la démarche « Ma Commune au naturel ». Mr SAÏS informe l'Assemblée que la Commune s'est inscrite dans cette démarche en 2018 et 2019 et qu'il pense que, compte tenu des critères exigés, la Commune n'est pas prête car ne les remplit pas tous.

-Mr le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 16.03.2021, ORANGE l'a informé que le pylône qui se trouve vers la zone d'activité le long de la RD 225 fera l'objet prochainement d'un changement antennaire pour accueillir les services 4G des quatre opérateurs de téléphonie mobile Bouygues, Free, Orange et SFR.

-Suite au courrier adressé à Mme FOURNIOUX Sylvie le 27 février 2021, lendemain de la précédente séance du Conseil Municipal, cette dernière a répondu par courrier réceptionné en mairie le 06.04.2021 qu'elle a mandaté Mr COSTILLES Michel, maçon, pour effectuer la mise en sécurité du mur en procédant à l'enlèvement des pierres et des tuiles menaçant de tomber sur le chemin ; l'intervention aura lieu dans les plus brefs délais à partir du mois d'avril 2021. Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il a également adressé un courrier au propriétaire voisin Mr PIRAS Luigi qui lui aussi doit prendre les mesures nécessaires car sa grange représente elle aussi un péril.

-Mr Pierre VERNY, expert près de la Cour d'Appel et des Tribunaux Administratifs, avait organisé une réunion contradictoire le 26.03.2021 à la demande de Mme MANDEVILLE sur sa propriété à Parinet. Outre lui et Mme MANDEVILLE, étaient présents Mr MANDEVILLE-fils ainsi que Mr le Maire et Mr SAÏS, 1<sup>er</sup> adjoint. En ce qui concerne les infiltrations d'eau dans la cave dues à un défaut d'évacuation et de drainage des eaux pluviales, et après que Mr VERNY ait fait les tests par caméra, il a été décidé que l'assainissement sur le chemin sera réparé par la Mairie, allongé de 12 mètres, ce qui permettra d'augmenter la largeur de la voie et le carrefour ; pour une meilleure diffusion des eaux, il y aura également du curage à faire. En ce qui concerne le risque d'effondrement du mur dans la cave, il ne s'agit pas de la première cave creusée par Mrs BARET père et fils mais d'une seconde cave dans laquelle se trouve une cheminée bien bâtie avec corbeaux et où il a été constaté le gonflement du mur dû à l'humidité ; il a été préconisé de faire, à

environ un mètre du mur, une fouille remplie de béton ou matériaux identiques sur une profondeur de 1,70 m. Mr VERNY établira début mai 2021 un projet de chiffrage de plusieurs solutions techniques envisageables qui garantiront la circulation de poids lourds à un écart suffisant de la propriété de Mme MANDEVILLE.

-Mr SAÏS a eu un appel de la directrice de l'APA Gerzat qui est passée au Bost il y a quelques jours à l'occasion de son déplacement sur Cunlhat. Mr SAÏS avait emmené 38 chats en 2020 à l'APA mais il en reste encore une bonne quinzaine et il y a lieu d'intervenir à nouveau. Rendez-vous a été pris le 16 avril à Gerzat afin d'aller récupérer des cages : Mrs SAÏS et RIONNET vont s'en charger.

-Comme cela a été le cas récemment dans des communes voisines, celle de Tours-sur-Meymont va faire l'objet d'un contrôle URSSAF qui débutera le 18.05.2021 et portera sur l'année 2019.

-Par mail du 31.03.2021, Mme NUGIER Valérie sollicite la Commune pour une petite aide financière à l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France et demande la mise à disposition de l'ancienne bibliothèque comme salle qui leur serait dédiée. Mr le Maire a rencontré Mme NUGIER et lui a dit que la subvention n'a pas été inscrite sur le budget 2021 et qu'elle le sera sur celui de l'année prochaine. En ce qui concerne la demande pour une salle, il pense que peut-être une partie de la salle « Mallet » pourrait leur convenir dès que celle-ci aura été rénovée : auparavant un dossier de demande de subvention sera déposé car les communes peuvent bénéficier d'aides financières dans le domaine énergétique, ce qui est tout à fait le cas de la rénovation de ce bâtiment.

**Mr GESNESTIER Thierry des Finances Publiques, conseiller aux décideurs locaux (CDL) pour le territoire de la communauté de communes Ambert Livradois Forez, a été invité à la réunion. Il se présente à l'Assemblée comme étant un interlocuteur de la partie conseil aux élus locaux et présente l'analyse financière du budget de la Commune qu'il a réalisée**

Celle-ci détaille plusieurs paramètres :

-dépenses et recettes de fonctionnement : évolution de 2016 à 2020 et montants par habitant pour une strate de référence afin de la comparer aux montants départemental, régional et national

-autofinancement brut et net avec l'évolution de 2016 à 2020. La capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond au résultat budgétaire tandis que la CAF nette correspond à l'excédent qui résulte du fonctionnement après le remboursement des dettes en capital. Elle est plus intéressante du fait qu'elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. C'est donc une des composantes du financement disponible, un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. En 2020, c'est la somme de 23.009 € qui a été dégagée, ce qui veut dire que la Commune pourrait emprunter, si elle en avait besoin, un montant dont le remboursement annuel en capital pourrait s'élever jusqu'à 23.000 €

-dépenses et recettes d'investissement : évolution de 2016 à 2020 avec comme pour celles de fonctionnement, les montants par habitant pour une strate de référence afin de comparer aux montants départemental, régional et national

-le fonds de roulement (FDR) doit permettre de financer les besoins en trésorerie qui sont dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité : c'est la différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements ; il permet de couvrir les dépenses à faire en attendant d'avoir encaissé toutes les recettes

-l'endettement (actuellement 3 emprunts à finir de rembourser sur le budget de la Commune), la fiscalité directe (les taux du foncier bâti et non bâti qui seront votés tout à l'heure) et les dotations de l'Etat sont également comparés depuis 2016. L'endettement est à la baisse mais les dotations, qui en 2020 ont constitué 53 % des recettes du budget de fonctionnement de la Commune, le sont elles aussi.

**-DELIBERATION D'AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2020 DES BUDGETS COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT**

Suite aux Comptes Administratifs 2020 approuvés le 26.02.2021 pour la Commune et le Service Assainissement, il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

1°/ pour la Commune, constatant que le CA fait apparaître un excédent d'exploitation de 169.568,22 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit sur le budget 2021 : 43.138,28 € (arrondis à 43.138 €) au compte de recette 1068 de la section d'investissement et 126.429,94 € (arrondis à 126.429 €) au compte de recette 002 de la section d'exploitation report d'excédent

2°/ pour le service Assainissement, constatant que le CA ne fait apparaître aucun résultat d'exploitation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter sur le budget 2021 : 31.850 € au compte de recette 1068 de la section d'investissement et 164.207,08 € au compte de dépense 001 de la section d'investissement.

**-VOTE DES TAUX 2021 DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR LE FONCIER BÂTI ET NON BÂTI**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder au vote des taux des deux taxes directes locales qui relèvent de la compétence de la Commune. Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune va percevoir la part départementale de la taxe foncière sur le bâti, soit 20,48 % qui se rajoute au taux communal de 10,09 %, ce qui fait un total de 30,57 %. Un système de coefficient correcteur a été mis en place de façon à ce qu'aucune commune ne soit perdante. Ainsi, par le biais d'une contribution, cette hausse de taux pour la Commune sera annulée, ce qui aura pour conséquence qu'elle percevra une somme équivalente à l'année dernière.

D'après l'état de notification des taux n°1259, le montant à inscrire au budget au titre de la fiscalité directe locale s'élève à 147.199 €, dont 135.947 € à inscrire au compte 7311 (impôts directs), 9.883 € à inscrire au compte 74834 (allocations compensatrices) et 1.369 € au compte 73221 (versement FNGIR)

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont :

-taxe foncière bâti : 30,57 %  
-taxe foncière non bâti : 95,11 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser les taux à :

-30.57 % pour la taxe foncière sur le bâti  
-95,11 % pour la taxe foncière sur le non bâti

## **-PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2021 COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **1°/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE ET C.C.A.S.**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des subventions inscrites au budget 2021 :

Subventions versées aux associations et autres constatées au compte 6574	Pour mémoire, budget 2020	Proposition budget 2021
-ACPG-CATM Tours sur Meymont	150.00	150.00
-ADMR Olliergues	150.00	150.00
-AMICALE LAÏQUE Tours sur Meymont	350.00	350.00
-AMICALE DES TILLEULS Tours sur Meymont	150.00	150.00
-APA Gerzat	307.00	314.00
-CEN Auvergne	300.00	300.00
-CINE TOURS Tours sur Meymont	150.00	150.00
-COMITE DES FÊTES Tours sur Meymont	375.00	375.00
-COMITE DE LA FOIRE DE LA ST GERAUD Tours sur Meymont	300.00	300.00
-COOPERATIVE SCOLAIRE Tours sur Meymont	50.00	0
-HOTEL DES VOYAGEURS Tours sur Meymont	0	150.00
-4L ET COMPAGNIE Tours sur Meymont	75.00	0
-TREMOUSS' TOURS Tours sur Meymont	150.00	150.00
-STE DE CHASSE Tours sur Meymont	150.00	150.00
-Parents d'élèves Tours sur Meymont p/rembourser le transport de leurs enfants à La Chapelle Agnon	852.00	500.00
<b>TOTAL</b>	<b>3.509.00</b>	<b>3.189.00</b>

Subvention versée au C.C.A.S. constatée au compte 657362	Pour mémoire, budget 2020	Proposition budget 2021
-C.C.A.S. Tours sur Meymont	7.000.00	3.000.00
<b>TOTAL</b>	<b>7.000.00</b>	<b>3.000.00</b>

Mr le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur ces subventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec l'abstention de Mrs GROISNE, SAÏS et RIONNET, présidents d'associations, donne son accord pour le versement des subventions telles qu'elles ont été proposées.

### **2°/ VOTE DU BUDGET 2021 COMMUNE**

Mr le Maire présente le projet du budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 569.149 € ; la somme de 85.000 € est prélevée de cette section pour doter la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 232.844 €

a/en section d'investissement, les opérations suivantes sont ouvertes :

-travaux de voirie pour chemin de sous le village de Beauregard en direction du Cheix et en direction de Sagnes pour 43.830€ ; des demandes de subvention ont été déposées au Département au titre du FIC et à l'Etat au titre de la DETR, mais celles-ci n'ont pas été inscrites au budget car les montants n'ont pas été notifiés à la mairie pour l'instant. Il a toutefois été inscrit la somme de 11.668 € en recettes qui correspond à la subvention DETR des travaux de voirie 2020.

-acquisition de matériel : 4.500 € pour TBI (tableau interactif) à l'école et 2.700 € pour benne à grappin ; une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat (ministère éducation jeunesse sports) dans le cadre du Plan de Relance mais elle n'a pas été inscrite au budget car le montant n'a pas encore été notifiée

-local Gouttefavier pour réhabilitation et création atelier communal : 50.000 € ; une demande de subvention a été déposée auprès de la Région dans le cadre du Bonus Relance, mais non inscrite au budget car montant non encore notifié. Une somme de 64.111 € a été inscrite en recettes des ventes foncières pour l'immeuble qui abritait l'ancienne Poste.

-logement ancienne cure : 6.300 € pour une nouvelle chaudière car l'actuelle, après avoir été plusieurs fois en panne, a lâché dans la semaine

-halle : 10.380 € pour la couverture de la toiture

-salle polyvalente : une subvention de 2.580 € a été inscrite en recettes qui concerne l'aide de la Région pour l'achat des fauteuils et aux rideaux d'occultation installés courant 2020, cela pour assister aux séances de Ciné parc

-opérations non affectées : 34.693 € en dépenses (sécurisation secrétariat de mairie 2.333 €, panneaux villages 7.600 €, rénovation N.D. Espérance Piedmont 4.000 € et somme de 20.760 € en réserves) et 2.690 € en recettes (880 € pour encaissement des taxes d'aménagement et 1.810 € pour les cautions que les locataires laissent à l'entrée dans les lieux)

-opérations financières : 80.441 € en dépenses (report 2020 pour 43.139 €, remboursement capitaux emprunts 24.809 €, cautions à reverser aux locataires lorsqu'ils quittent les appartements 2.000 € et 10.493 € dans opérations d'ordre entre sections pour moins-value suite ventes ex camion pompiers et ancien copieur mairie) et 151.795 € en recettes (virement

de la section de fonctionnement 85.000 €, FC TVA 4.480 €, Excédents 2020 pour 43.138 €, écritures dotations amortissements 6.484 € et sortie de l'actif de l'ex camion des pompiers et de l'ancien copieur mairie 12.693 €)

b/en section de fonctionnement, les recettes proviennent du report de 2020 pour 126.429 €, du chapitre des dotations pour 210.839 €, de celui des impôts et taxes pour 150.316 €, de celui des produits de gestion courante pour 20.140 €, de celui des produits des services pour 13.130 €, celui des remboursements sur rémunérations du personnel et des contrats aidés pour 31.800 €, celui des produits divers pour 6.002 €, celui des opérations d'ordre entre sections pour 10.493 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2021 de la Commune tel qu'il a été présenté

### **3°/ VOTE DU BUDGET 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire présente le projet du budget primitif 2021 du service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 31.448 € ; la somme de 25.732 € est prélevée de cette section pour doter la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 231.557 €

a/en section d'investissement, les opérations suivantes sont ouvertes :

- opérations non affectées : 45.899 € en dépenses et 173.975 € en recettes
- opération financières : 185.658 € en dépenses et 57.582 € en recettes

b/en section de fonctionnement : les recettes proviennent du chapitre des produits de service pour 13.148 € et de la dotation d'amortissement de subventions pour 18.300 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2021 du service Assainissement tel qu'il a été présenté.

Mr GENESTIER précise que les budgets Assainissement seront transférés à la Communauté de Communes dès 2026.

### **-AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR FAIRE ENGAGER DES POURSUITES PAR VOIE DE COMMANDEMENT**

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de délibérer en ce qui concerne les redevables de la Commune qui ne paient pas les produits locaux et qui doivent être poursuivis par l'administration.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne à Mr le Maire l'autorisation permanente et générale de faire engager les poursuites par voie de commandement auprès des personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire déclare la séance levée à 22h15

Le Maire,

Les adjoints,

Le secrétaire,



